

Evolution des paysages du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy 1977-2006

Jean-Jacques Lagasquie, Christelle Buisson,
Maxime Dupin



Les zones de déprise dans le Parc rassemblent tous les milieux qui, entre 1977 et 2006, ont été, peu ou prou, reconquis par une végétation boisée. Elles représentent près de 20% de la surface totale. Elles ne sont pas réparties de manière régulière.

De façon générale, les milieux les moins sévères, c'est à dire ceux où les calcaires sont les moins massifs, ou associés à des bancs marneux, sont les plus épargnés par la déprise. C'est le cas du Limargue à l'Est, des plateaux au Nord de Gramat, des serres à l'Ouest de Labastide-Murat.

A l'inverse, la dalle calcaire du cœur du Parc, du causse de Gramat à la partie nord de celui de Limogne-Lalbenque est très touchée par le phénomène qui n'épargne pas plus le plateau que les dépressions karstiques ou les combes. Seuls, les deux rubans des plaines du Lot et du Célé restent indemnes.

Un autre fait mérite d'être signalé. Ce sont, dans de fortes proportions, les pelouses sèches et les landes, c'est-à-dire, les paysages les plus emblématiques du causse qui se sont transformés en bois durant ces trente dernières années. Il y a, là, un problème réel pour l'avenir des paysages du Parc.

L'un des atouts majeurs du Parc naturel régional des Causses du Quercy est la qualité de ses paysages. Quelques-uns, chargés d'histoire et dotés de sites exceptionnels (St Cirq-Lapopie, Rocamadour) sont mondialement connus. Beaucoup, plus discrets, sont d'une grande valeur esthétique et patrimoniale. Tous associent intimement des faits naturels (nature des roches, évolution des formes du relief, végétation) et la longue histoire des hommes.

Conserver ces paysages, les mettre en valeur, font partie des missions du Parc. Cela exige une bonne connaissance de leurs caractéristiques, ce qui n'est pas une tâche aisée, car, œuvre en grande partie humaine, ils évoluent à des rythmes très différents. Certains sont modifiés par des aménagements, d'autres, par manque d'entretien, risquent de disparaître. Dans le cadre du renouvellement de la charte, il fallait faire le point sur l'évolution des paysages du Parc. Ce travail a été mené en 2008 par un stagiaire de l'ENITA de Bordeaux, M. DUPIN, sous la direction de Ch. BUISSON, et les conseils de J.J. LAGASQUIE.

La méthode suivie, dans le détail de laquelle il n'y a pas lieu d'entrer, consiste à comparer l'état des paysages, synthèse des milieux naturels et du travail des sociétés (cf. J.J. LAGASQUIE-Regards N° 2), sur deux missions aériennes réalisées à 30 ans d'intervalle : 1977 et 2006.

La comparaison a porté sur les éléments suivants :

- l'occupation du sol (cultures – pelouses et landes - forêts - habitat, et leurs combinaisons),
- la géométrie du parcellaire (forme - taille - limite des parcelles),
- les types d'habitat (absence - isolé - hameaux - villages - lotissements).

Deux types de conclusions ressortent de ce travail minutieux :

- la répartition spatiale des changements, dont la carte, en pages intérieures, donne une idée,
- la mesure quantitative des changements.

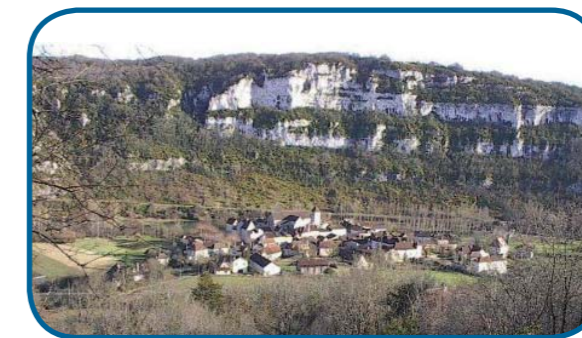
Sur ce point, si on se limite à l'appréhension des modifications des grands types paysagers (milieux agricoles, milieux naturels, terrains bâtis), l'impression est celle d'une relative stabilité. L'ensemble des milieux agricoles représente 45% en 1977 et 44 % en 2006 ; les milieux naturels passent de 53 à 54%, et les terrains bâtis de 1 à 2%.

Mais cette impression est trompeuse, dès que l'on entre dans les détails.

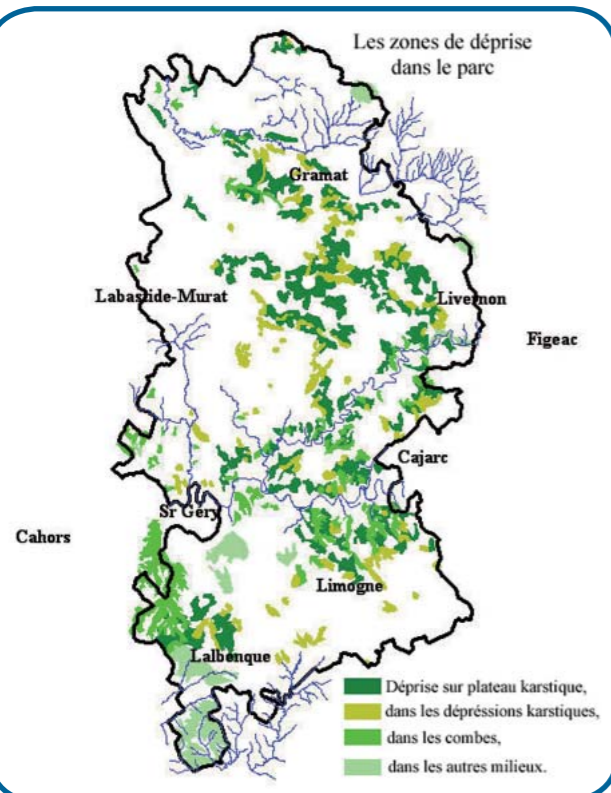
- Ce n'est pas tant les milieux agricoles qui ont changé quantitativement (par contre, ils ont été bouleversés dans la géométrie de leur parcellaire), ni d'ailleurs les terrains bâtis. Dans les deux cas les pourcentages ne sont modifiés que de 1 à 2 %.

- Au contraire, l'évolution des milieux naturels, elle, est beaucoup plus notable. Elle se fait dans un seul sens, celui de la **fermeture des milieux**, pelouses, landes, voire certaines cultures se transforment en bois. Cela représente 16% de la surface du Parc sur 30 ans. Les milieux boisés progressent de 28 à 38 %, tandis que les pelouses et les landes, si caractéristiques du Quercy, tombent de 15 à 9 %.

S'il convient donc de retenir une donnée sur l'évolution des paysages quercynois, c'est ce chiffre de 16% qui est représentatif. Il témoigne d'une déprise importante. **Si cette tendance se poursuit, elle amènerait près de la moitié du territoire du Parc à se transformer en bois d'ici les années 2040-2050, c'est à dire demain !**



Les changements sur la corniche de Marcilhac-sur-Célé en 1934 (en haut) et 2008 (en bas). Même dans un milieu aussi peu apte à la végétation, celle-ci a reconquis les éboulis de bas de versants et masque maintenant la roche.



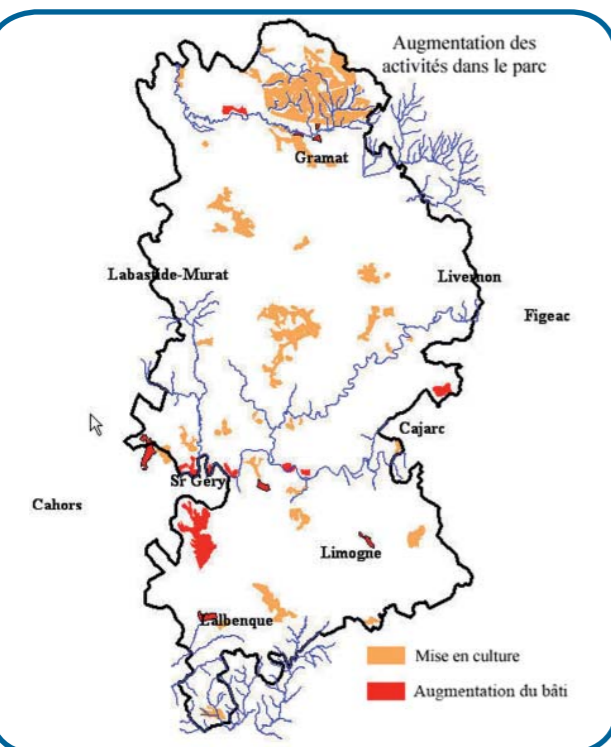
Les zones de déprise dans le Parc



Un exemple d'évolution des zones agricoles (causse de Marcilhac).
Poussée de la lande - écroulement des murettes - nouveaux bâtiments.

A l'inverse, la carte de l'augmentation des activités n'intéresse que très peu d'espace. On a distingué les régions où les terres agricoles exploitées se sont étendues ; elles intéressent avant tout certaines des grandes combes de la partie centrale.

Quant à l'augmentation des surfaces bâties, elle se limite à quelques villages de la vallée du Lot et à la proximité de Gramat.

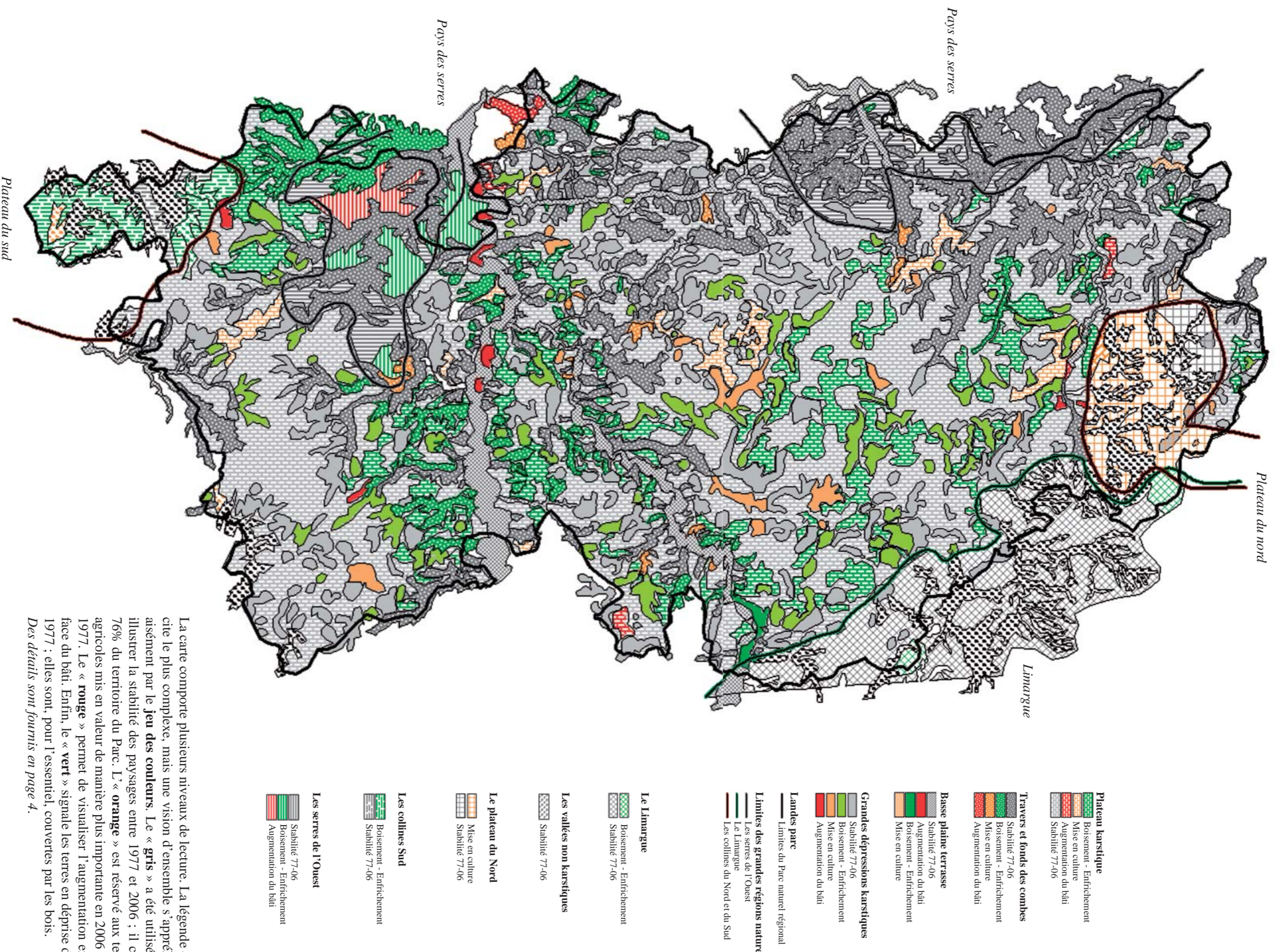


Augmentation des activités dans le Parc

Pour en savoir plus :

- M. DUPIN. *Analyse de l'évolution des paysages sur le P. N. R. des Causses du Quercy entre 1977 et 2006*. Rapport de stage, 2008. (Maître de stage : C. Buisson)
- M. DUPIN. *Etude diachronique (1977-2006) et cartographie par photointerprétation de l'évolution des paysages sur le P.N.R. des Causses du Quercy*. Mémoire de fin d'études. ENITA de Bordeaux, 2008, 36 p.

Causse, vallées et combes



La carte comporte plusieurs niveaux de lecture. La légende explicite le plus complexe, mais une vision d'ensemble s'apprendre aisément par le **jeu des couleurs**. Le « **gris** » a été utilisé pour illustrer la stabilité des paysages entre 1977 et 2006 ; il couvre 76% du territoire du Parc. L'« **orange** » est réservé aux terrains agricoles mis en valeur de manière plus importante en 2006 qu'en 1977. Le « **rouge** » permet de visualiser l'augmentation en surface du bâti. Enfin, le « **vert** » signale les terres en déprise depuis 1977 ; elles sont, pour l'essentiel, couvertes par les bois.

Des détails sont fournis en page 4.